



FICHE PAYS DANEMARK



Pays : Danemark
Capitale : Copenhague
Langues : Danois
Population : 5 724 456 habitants
Densité : 131,75 hab./km²
Superficie : 2 210 573 km²
Monnaie : Couronne Danoise (DKK)
Fuseau horaire : UTC +1
Domaine internet : .dk
Indicatif téléphonique : +45

SYSTÈME DE **SANTÉ**

Le système de santé **Danois** est tout à fait dans la moyenne européenne en matière de qualité. La gestion quant à elle est décentralisée. Chacun des comtés décide de l'organisation de son système de santé.

Au Danemark, il n'y a pas de cotisation sociale. Si on est résident on obtient automatiquement des droits en matière de santé. Les médecins quant à eux sont rémunérés par les comtés à travers les taxes que la population danoise paye.

Les Danois ont le choix entre deux types de couvertures :

- Le groupe 1 (soit 97% de la population) : l'accès au généraliste est gratuit. Mais il faut avoir déclaré un seul médecin traitant. Les consultations à l'hôpital ou chez un spécialiste sont gratuites si elles sont prescrites par le médecin traitant. Donc une personne du groupe 1 se rendra à l'hôpital où son médecin l'aura envoyé.
- Le groupe 2 : l'accès à tous les médecins est libre. Néanmoins, le consultant doit rembourser le coût moyen de la prestation.

Le règlement des médicaments se décompose comme ceci : 55% est réglé par les comtés, 40% est réglé par le patient et 5% par la municipalité.

En ce qui concerne les établissements, ici comme chez nous il y en a des publics et des privés. Cependant, les établissements privés ne représentent aujourd'hui que 1% des lits au Danemark et assurent des traitements très spécialisés et conventionnés par les comtés.

La qualité des soins dans les établissements publics est, quant à elle, très bonne.

VACCINS

Aucun vaccin n'est obligatoire pour se rendre au **Danemark**. Mais mettre à jour son calendrier vaccinal est recommandé.

- **Méningo-encéphalite à tiques** : le seul vivement conseillé. Notamment pour des séjours en milieu rural.
- **DTPolio** : Cela regroupe les 3 principaux vaccins contre le tétanos, la diphtérie, la poliomyélite.

Pensez également à vous immuniser contre l'hépatite A et B avant votre séjour au **Danemark** :

- **Hépatite A** : Le vaccin contre l'hépatite A est recommandé pour les personnes désirant séjourner au pays pour une longue durée.
- **Hépatite B** : Ce vaccin est recommandé en cas de séjours longs ou répétés.

MALADIES

Il n'y a pas de risques sanitaires ou de maladies répandues au Danemark, mais il est tout de même préférable de se protéger contre :

- **La diarrhée du voyageur** : la maladie est due essentiellement à l'eau et à la mauvaise hygiène, pensez à acheter de l'eau en bouteille si vous avez l'estomac sensible et à vous laver régulièrement les mains.
- **Maladies transmises par les piqûres d'insectes** : surtout si vous devez enlever un tique faites-le avec une pince ! Les tiques sont présentes dans les régions boisées du Danemark. La prévention est de mise car une grippe pourrait très vite gâcher votre séjour. Rendez-vous en pharmacie pour vous procurer tous les anti-tiques nécessaires.

Les MST : Aucun risque supplémentaire, par rapport aux autres pays voisins, mais comme partout la précaution est de mise.

TARIFS

En ce qui concerne les tarifs, ils sont totalement différents suivant les comtés danois. Il est donc préférable de s'y référer directement. Dans les établissements publics, et avec votre CEAM, vous effectuez vos soins de santé gratuitement si vous vous y présentez pendant les heures d'ouvertures (8h-16 généralement).

Le spécialiste, consulté par l'intermédiaire du généraliste, est également gratuit sous la présentation de votre CEAM.

LES INCONVÉNIENTS DU SYSTÈME PUBLIC

- Accessibilité aux soins spécialisés uniquement sous l'ordre de votre médecin généraliste

LES INCONVÉNIENTS DU SYSTÈME PRIVÉ

- Très peu d'établissements privés.
- Ils sont très spécialisés.

EN CAS D'URGENCE

Appelez le
112
en cas d'urgence

CONSEILS EXTRA-PASS

Pour un court séjour au Danemark, il est indispensable de vous munir de votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM). Celle-ci doit être demandée auprès de votre assureur au moins 15 jours avant la date de départ.

La CEAM permet de profiter des mêmes soins de santé qu'une personne affiliée au système de sécurité danois.

Toutefois, sachez que les coûts des soins de santé sont souvent plus chers à l'étranger. Pour être mieux remboursé sur vos dépenses de santé, pensez à souscrire une assurance privée, de type Extra-Pass, permettant de bénéficier d'un/une :

- Remboursement à 100% des dépenses de santé et des frais médicaux à leurs coûts réels
- Prise en charge directe des frais d'hospitalisation et des frais de séjour
- Assistance et rapatriement sanitaire
- Responsabilité civile

